Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT 2021-2024

PROPRIÉTAIRES, BESOIN D'AIDES POUR FINANCER VOS TRAVAUX ?

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VOUS ACCOMPAGNE POUR VOTRE PROJET

C'EST QUOI L'OPAH ET L'OPAH RU ?

Avec les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-OPAH RU), la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie (CASAS) vous propose

un accompagnement GRATUIT et PERSONNALISÉ dans la rénovation de votre logement.

Ce dispositif est proposé en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et l'État.

C'EST POUR QUI ?

Ces aides sont destinées aux propriétaires qui résident dans leur logement ou le louent ainsi qu'aux syndicats de copropriétaires.
Les aides financières sont attribuées :

→ Pour les propriétaires occupants*

→ Pour les propriétaires bailleurs**

* sous conditions de ressources (plafonds de ressources pour les propriétaires occupants disponibles sur anah.fr).

** avec plafonnement des loyers (plafonds de loyers pour les propriétaires bailleurs disponibles sur anah.fr)

QUELLES SONT LES AIDES ?

→ POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

La subvention est calculée en fonction de la typologie et de l'état de dégradation du bâti. Elle est soumise à conditions. Les logements financés devront faire l'objet d'une convention avec l'Anah pendant une durée de 6 ans avec un loyer plafonné et pour des locataires disposant de ressources inférieures à certains plafonds.

→ POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

La subvention est soumise à des conditions de ressources et peut représenter

35 à 50 % d'un montant de travaux plafonné à 20 000 € ou 30 000 € HT.

→ POUR LES COPROPRIÉTÉS

Des aides peuvent être mobilisées, sous conditions.

Pour des travaux en parties communes

permettant l'amélioration énergétique du bâtiment.

→ QUELS SONT LES TRAVAUX CONCERNÉS ?

- Rénovation énergétique (isolation intérieure et extérieure, chaudière...).
- Mise aux normes d'un logement dégradé (sanitaires, chauffage, électricité...).
- Adaptation aux handicaps et prévention du vieillissement (accessibilité, sanitaires adaptés).
- Réhabilitation des parties communes des copropriétés (travaux de rénovation énergétique).

Les travaux ne doivent commencer qu'après validation du dossier par les organismes financeurs.

→ QUEL PÉRIMÈTRE ?

- Les 41 communes de l'Agglomération de Saint-Avold Synergie.
- « Cœur de Ville » Saint-Avold.

→ QUELLES SONT LES DÉMARCHES ?

- Je vérifie si je peux bénéficier des aides au **03 87 75 32 28** ou **soliha.moselle@soliha.fr** ou lors des permanences
- Si mon projet est éligible, **l'équipe du CALM-SOLIHA** analyse mon logement et réalise **un plan de financement pour les travaux**
- A l'aide d'un conseiller, je constitue **mon dossier de subvention**
- Si mon dossier est **accordé par l'Anah** je commence la réalisation de mes travaux par le biais d'un professionnel du bâtiment (labellisé RGE pour les travaux énergétiques)
- A l'issue des travaux, **je perçois les subventions**

RÉNOVER VOTRE FAÇADE

Dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » la commune de Saint-Avold vous aide financièrement dans la rénovation de votre façade ou de votre devanture commerciale.

Pour tout renseignement, contactez-le 03 87 91 90 51.

Action Cœur de Ville

BÉNÉFICIEZ DE SUBVENTIONS* ET D'AIDES TECHNIQUES

→ Amélioration de la performance énergétique

→ Maintien à domicile

→ Lutte contre l'habitat indigne

*Sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants et de conventionnements pour les propriétaires bailleurs.

CONTACTEZ-NOUS

→ Par téléphone au **03 87 75 32 28**

→ Par courriel à l'adresse **soliha.moselle@soliha.fr**

→ Lors des permanences à Saint-Avold et Morhange sur rendez-vous

CONSULTER FRANCE RENOV', LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le conseiller France Rénov' ADIL 57* vous accompagne dans votre projet de rénovation énergétique : conseils financiers, juridiques, solutions techniques d'équipements et de matériaux isolants (devis, factures, garanties...) personnalisés en fonction de votre situation financière et des caractéristiques de votre logement. Il vous guide en réalisant une pré-évaluation énergétique tout en proposant des scénarios d'amélioration, en préparant les différentes étapes et en accompagnant à la réalisation du projet ; de la visite du logement avant travaux dans le cas d'une rénovation énergétique globale, jusqu'à la mobilisation d'aides financières.

Le conseiller met à votre disposition une liste de plusieurs professionnels qualifiés RGE et vous conseille pour la sélection des entreprises et du maître d'œuvre.

Contact :

Tél. : 03 87 86 46 62 – E-mail : faire-moselle-centre@adil57.fr

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

*Agence Départementale d'Information sur le Logement, créée à l'initiative du Conseil Départemental.

Ne pas jeter sur la voie publique - Photos : makibestphoto & CURIOS / AdobeStock

Agence nationale de l'habitat Anah · Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie · SAINT-AVOLD · adil Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle · France Rénov' Le service public pour mieux rénover mon habitat · Liberté • Égalité • Fraternité République Française · Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine · Moselle L'Eurodépartement · Action Cœur de Ville · SOLIHA Solidaires pour l'habitat · ActionLogement · Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement